

Réunion du 2 mai 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

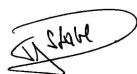
N° CP/2011/303 - Administration générale - 5
Cession des maisons éclusières situées à ERGERSHEIM et
OBERSCHAEFFOLSHEIM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de procéder au déclassement des maisons éclusières n° 2 et 9, désaffectées, cadastrées sous section 11 n° 438/82 à ERGERSHEIM, d'une superficie de 31 a 74 ca, et sous section 33 n° 44 à OBERSCHAEFFOLSHEIM, d'une superficie de 19 a 16 ca
- décide de céder à M. et Mme STEPHAN la maison éclusière n° 2, cadastrée sous section 11 n° 468/82 à ERGERSHEIM, d'une superficie de 31 a 74 ca, au prix global de 105 000 €
- décide de céder à M. et Mme LOEFFLER la maison éclusière n° 9, cadastrée sous section 33 n° 44 à OBERSCHAEFFOLSHEIM, d'une superficie de 19 a 16 ca, au prix global de 117 000 €
- dit que les actes seront établis en la forme notariée.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces ventes.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL